

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATHLETISME – AFFAIRE OSCAR PISTORIUS C/ IAAF

L'AUDIENCE DU TAS EST TERMINEE – DECISION FINALE ATTENDUE AUX ALENTOURS DE LA MI-MAI

Lausanne, 30 avril 2008 – L'audience du TAS dans le cadre de l'arbitrage entre Oscar Pistorius (Afrique du Sud) et l'IAAF est terminée. L'audience a débuté le mardi 29 avril 2008 et s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Au cours de ces deux journées, la Formation du TAS a entendu les parties, leurs conseils, ainsi que 6 témoins et experts.

L'audience s'est déroulée au siège du TAS à Lausanne/Suisse.

La Formation du TAS délibérera durant les prochains jours et rendra une décision finale dans environ 2 à 3 semaines. La Formation d'arbitres en charge de cette affaire est composée de Prof. Martin Hunter (Président de la Formation) de Londres, Angleterre, Me Jean-Philippe RoCHAT, avocat à Lausanne, Suisse et Me David W. Rivkin, avocat à New York, Etats-Unis. Un bref résumé de chaque arbitre peut être téléchargé sur le site internet du TAS (www.tas-cas.org/liste).

Oscar Pistorius a interjeté un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport au début du mois de février 2008 contre la décision rendue par le Conseil de l'IAAF constatant que ses prothèses "Cheetah" constituaient un "dispositif technique", conformément à la Règle 144.2 (e) du Règlement des compétitions de l'IAAF, qui apporte un avantage à son utilisateur par rapport à l'athlète qui n'utilise pas ce dispositif. Le Conseil a dès lors considéré que M. Pistorius ne remplissait pas les conditions prévues pour participer aux compétitions organisées sous l'égide des règles de l'IAAF.

La sentence finale (ainsi qu'un communiqué de presse) sera publiée sur le site internet du TAS dès qu'elle sera disponible.